Lettre du 12 mai 2023

Nouvelle réforme du lycée professionnel : un 49.3 pédagogique !

Le lycée professionnel est une « cause nationale » dotée d'1 milliard d'euros par an. Ce financement promet 100 % d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études, un décrochage égal à zéro et une orientation choisie. Comment être contre cette ambition généreuse ?

Tous les acteurs du lycée professionnel accompagnent, forment, font réussir leurs élèves en dépit des réductions d'heures consacrées aux enseignements, du manque de places offertes en voie professionnelle, des changements perpétuels de modalités de diplômes et de contenus de formation ou encore d'équipements parfois insuffisants ou inadaptés.

Dès à présent, la carte des formations est revue pour la rentrée 2023 sans que les établissements soient associés alors que les répartitions des DHG ont été concertées avec les équipes et votées en CA. Les ouvertures et fermetures de places de formation seront imposées dans les semaines qui viennent, selon un "écosystème" inconnu jusqu'alors, sans aucune anticipation des modalités de mise en œuvre, dans un caractère d'urgence incompatible avec une gestion humaine respectant la qualité de vie au travail et le bien-être des personnels. On souhaiterait mettre le feu dans les établissements, on ne s'y prendrait pas autrement!

Comment appliquer les "12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises" du jour au lendemain, sans le temps de la concertation, de la construction, de l'explication nécessaire à toute réforme ?

Comment prévoir la nouvelle organisation pédagogique des dédoublements en mathématiques et en français et la création du bureau des entreprises sans précisions quant à la nature des moyens prévus ?

Comment accompagner la transformation des filières et ses conséquences en ressources humaines ?

Soyons rassurés : les personnels de direction seront formés aux méthodes de conduite du changement à partir de la rentrée 2023 !

Doit-on en conclure qu'il faut attendre la rentrée pour préparer la rentrée ? Est-il de plus attendu des personnels de direction qu'ils renoncent à leurs congés légaux pour mettre en œuvre les injonctions diverses qui n'auront de cesse d'arriver dans leurs boîtes mail ou par les médias ?

Vous souhaitez nous rejoindre? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien:

ADHÉRER à ID-FO